

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale RS-200-CK Cement (Grip Cement Liquid)  
Nom Chimique Mélange  
N° CAS Mélange  
N° EINECS Mélange  
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisation Identifiée Adhésifs  
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
Stroudley Road  
Basingstoke  
Hampshire  
Royaume-Uni  
RG24 8FW  
Téléphone +44 (0) 1256 462131  
Fax +44 (0) 1256 471441  
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887  
CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Flam. Liq. 2; H225  
Skin Irrit. 2; H315  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335
- 2.2 Éléments d'étiquetage**  
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
RS-200-CK Cement (Grip Cement Liquid)
- Pictogramme(s) de Danger  
- Mention(s) d'Avertissement Danger  
Contient: Methyl methacrylate
- Mention(s) de Danger H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- Conseil(s) de Prudence P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261: Éviter de respirer vapeurs.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

l'eau.  
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Autres informations

Aucun.

## 2.3 Autres dangers

Polymérisation exothermique violente susceptible d'être initiée par chauffage ou en présence de catalyseurs.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

| Identité chimique de la substance | %W/W | N° CAS  | N° CE     | No. D'Enregistrement d'REACH | Mention(s) de Danger   |
|-----------------------------------|------|---------|-----------|------------------------------|--|
| Methyl methacrylate               | 99   | 80-62-6 | 201-297-1 | Aucun attribué               | Flam. Liq. 2; H225<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Skin Sens. 1; H317<br>STOT SE 3; H335                           |
| N,N-Dimethyl-p-toluidine          | 1    | 99-97-8 | 202-805-4 | Aucun attribué               | Acute Tox. 3; H301<br>Acute Tox. 3; H311<br>Acute Tox. 3; H331<br>STOT RE 2; H373<br>Aquatic Chronic 3; H412 |

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H301: Toxique en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H331: Toxique par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vpgsensors.com

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter symptomatiquement.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 **Moyens d'extinction**  
Moyens d'Extinction Appropriés Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Utiliser du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse.  
Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser d'eau.
- 5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer considérablement vers une source d'allumage et produire un retour de flamme. Peut polymériser en cas d'exposition à la chaleur. Si on chauffe, les récipients fermés peuvent éclater par explosion. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone.
- 5.3 **Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Les petits déversements: Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Les déversements importants: Contenir les déversements. Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 **Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger de la lumière.
- 7.2 **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger de la lumière.

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vpgsensors.com

Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles

Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 30  
Stable dans les conditions normales.  
Conserver à l'écart des: Acides, bases puissantes, Agents oxydants forts, Agent réducteur, Amines et Rayonnement UV.  
Adhésifs

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1 Paramètres de contrôle**

**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

| SUBSTANCE           | N° CAS  | VME (8 heures, ppm) | VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> ) | VLE (ppm) | VLE (mg/m <sup>3</sup> ) | Remarque      |
|---------------------|---------|---------------------|------------------------------------|-----------|--------------------------|---------------|
| Methyl methacrylate | 80-62-6 | 50                  | 205                                | 100       | 410                      | INRS (ED 984) |

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

**8.1.2 Valeur limite biologique**

Non fixé.

**8.1.3 PNECs et DNELs**

Non fixé.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

**8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de sécurité afin de garantir une protection totale de vos yeux contre toute projection de liquide (EN166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

**8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| Aspect  | Liquide incolore  |
| Odeur   | Forte odeur âcre d'acide acrylique  |
| Seuil olfactif  | Non disponible.   |
| pH  | Non fixé.   |
| Point de fusion/point de congélation                                      | - 48°C  |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | 100.36°C (Methylmethacrylate (CAS# 80-62-6))  |
| Point d'éclair  | 9°C [Closed cup/Coupe fermée]   |
| Taux d'Evaporation  | >1 (BuAc = 1)   |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | Non applicable - Liquide  |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 2.1<br>Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 12.5 |
| Pression de vapeur  | 29 mm Hg  |
| Densité de vapeur   | 3.5 (Air = 1)   |
| Densité relative  | 0.94 (H2O = 1)  |
| Solubilité(s)   | 15.3 g/L (De l'eau @ 20°C) (Methylmethacrylate (CAS# 80-62-6))  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                     | 1.24 Log Pow (Methylmethacrylate (CAS# 80-62-6))  |
| Température d'auto-inflammabilité   | 320 °C (Mélange)  |
| Température de décomposition  | Non disponible.   |
| Viscosité   | 0.6 mPa s (20°C)  |
| Propriétés explosives   | Non Explosif.   |
| Propriétés comburantes  | Non oxydant.  |

### 9.2 Autres informations

Aucun.

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|  |  |
|--|--|
| 10.1 Réactivité                            | Stable dans les conditions normales.   |
| 10.2 Stabilité chimique                    | Stable dans les conditions normales.   |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses  | Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Polymérisation exothermique violente susceptible d'être initiée par chauffage ou en présence de catalyseurs. |
| 10.4 Conditions à éviter                   | Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.  |
| 10.5 Matières incompatibles                | Conserver à l'écart des: Acides, bases puissantes, Agents oxydants forts, Agent réducteur, Amines et Rayonnement UV.   |
| 10.6 Produit(s) de décomposition dangereux | Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Fumée âcre.   |

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

|   |  |
|---|--|
| <b>Toxicité aiguë</b>                       |  |
| Ingestion                                   | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.<br>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. |
| Inhalation                                  | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.<br>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20 mg/l.               |
| Contact avec la Peau                        | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.<br>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b> | Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.  |

|   |  |
|---|--|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.                                       |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité   | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction   | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  | STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration   | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| 11.2 Autres informations  | Aucun.   |

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|  |   |
|--|---|
| 12.1 Toxicité                              | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.<br>Estimation Mélange CL50 > 100 mg/l (Poissons) |
| 12.2 Persistance et dégradabilité          | Ce produit est facilement biodégradable dans l'eau.   |
| 12.3 Potentiel de bioaccumulation          | Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.  |
| 12.4 Mobilité dans le sol                  | Le produit devrait être très mobile dans le sol. De l'eau Soluble / Très volatil.   |
| 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB | Pas classé comme PBT ou vPvB.   |
| 12.6 Autres effets néfastes                | Rien de connu.  |

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

|   |   |
|---|---|
| 13.1 Méthodes de traitement des déchets | Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. |
| 13.2 Autres informations                | L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.   |

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|   |  |
|---|--|
|   | <b>ADR/RID / IMDG / IATA</b>   |
| 14.1 Numéro ONU   | UN 1247  |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies   | METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED                                    |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  | 3  |
| 14.4 Groupe d'emballage   | II   |
| 14.5 Dangers pour l'environnement   | Non classé comme Polluant Marin./Substance dangereuse pour l'environnement |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  | Voir Rubrique: 2   |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable.  |
| 14.8 Renseignements supplémentaires   | Aucun.   |

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

|   |        |
|---|--------|
| 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement |        |
| 15.1.1 Règlements de l'UE   |        |
| Substances of Very High Concern (SVHCs)   | Aucun. |
| Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation  | Aucun. |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vpgsensors.com

## 15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne)

Classe de danger pour l'eau 1

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Classification(s) harmonisée(s) pour Methylmethacrylate (CAS# 80-62-6) et N,N-Dimethyl-p-toluidine (CAS# 99-97-8). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Classification(s) harmonisée(s) pour Methylmethacrylate (CAS# 80-62-6) et N,N-Dimethyl-p-toluidine (CAS# 99-97-8).

| Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) | Procédure de classification   |
|---|---|
| Flam. Liq. 2; H225  | Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/<br>Estimation Point/Intervalle d'ébullition (°C) |
| Skin Irrit. 2; H315   | Calcul du seuil   |
| Skin Sens. 1; H317  | Calcul du seuil   |
| STOT SE 3; H335   | Calcul du seuil   |

### LÉGENDE

|      |  |
|------|--|
| LTEL | Limite d'exposition prolongée              |
| STEL | Limite d'exposition (15 min)               |
| DNEL | Niveau dérivé sans effet (DNEL)            |
| PNEC | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| PBT  | PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| vPvB | très Persistant et très Bioaccumulable     |

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.